

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Jarnac, dûment convoqué le vingt-et-un janvier deux mille vingt-six s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Jarnac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GESSE, Maire.

Étaient présents

M. Philippe GESSE, Maire, M. Christophe ROY, Mme Marie-Christine BRAUD, M. Claude CHARRIER, Mme Camille LEGAY, M. Pierre DEMONT, adjoint(e)s au Maire, Mme Elisabeth PILLOT, M. Jean-Noël FORGIT, Mme Marie FORGIT, M. Michel CORNEILLE, M. Sébastien BROTIER, Mme Catherine DEMAY, M. Aloïs PRUDENT, Mme Natacha VIGNERIE, M. Philippe JOLY, Mme Magaly JEAN, M. Pascal BRIDIER, Mme Nadine GALTEAU, M. Hubert COMIN, M. Jérôme ROYER, M. Jean-Louis BARGAIN, Mme Odile PREVOTEAU, Mme Catherine PARENT, conseillers municipaux.

Absentes représentées

Mme Catherine BENOÎT donne pouvoir à Mme Nadine GALTEAU ;
Mme Josette LECHELLE donne pouvoir à Mme Natacha VIGNERIE ;
Mme Malika PERRIER donne pouvoir à M. Jérôme ROYER.

Membres en exercice : 27 Présents : 24 Votants : 26

Absente

Mme Ornella LAMBERTI.

M. Pierre DEMONT est nommé secrétaire.

Ordre du jour

1	Débat d'orientation budgétaire 2026
2	Hébergement d'urgence avenant n°8 entre l'AFUS 16 et la ville de Jarnac
3	Maison de Santé – Acceptation dérogation au délai de préavis
4	Mise à disposition d'un logement au profit de Clément DEHOUCK - nouveau médecin généraliste de la Maison de santé de Jarnac
5	Aide ravalement de façade - 9, rue de Verdun
6	Ressources Humaines _ Création d'emplois permanents – Avancements de grade
7	Demande de subvention _ Festival Anim'Hiver _ 9 au 11 février 2026
	Délégations accordées par le conseil municipal à Monsieur le maire
	Questions diverses

Monsieur le Maire remercie l'assemblée présente et ouvre la séance à 18h34.
Monsieur le Maire annonce les pouvoirs.

M. Pierre DEMONT est nommé secrétaire de séance.

Madame Emmanuelle RAMAT, agent comptable de la commune, est présente pour la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Maire fait procéder au vote du procès-verbal du lundi 15 décembre 2025.
Le procès-verbal est approuvé à la majorité des membres présents.

VOTE CONTRE	ABSTENTIONS
	Monsieur Jérôme ROYER Madame Malika PERRIER Monsieur Jean-Louis-BARGAIN Madame Odile PREVOTEAU Madame Catherine PARENT

Madame Catherine PARENT demande à ce que soit inscrit, page 6, « ne doit pas être tagué ».
Monsieur le Maire répond que cela va être rectifié.

1. Débat d'orientation budgétaire 2026

La loi A.T.R (Administration Territoriale de la République) du 6 février 1992 impose aux communes de plus de 3 500 habitants et plus (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle de la prise de nombreuses décisions. Le débat permet de discuter des orientations budgétaires de l'année et des engagements qui préfigurent les priorités du budget primitif. Il permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il est rappelé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Le débat d'orientation budgétaire a pour vocation essentielle de permettre aux conseillers municipaux de s'approprier les enjeux futurs de la collectivité.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le DOB 2026 (cf. annexe).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du débat d'orientation budgétaire 2026.

DEBAT

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération.
Il donne ensuite la parole à Madame Catherine DEMAY.

Madame Catherine DEMAY : « On va rebalayer le document qui vous avait été fourni. Donc, pour l'année 2026, on n'anticipe pas d'augmentation de fiscalité directe locale, on ne va pas engager la prochaine municipalité. On est parti sur un statu quo, tout en sachant qu'on avait déjà eu une revalorisation des bases locatives en 2024. »

Monsieur le Maire précise : « On est bien d'accord, ce qu'on vous propose, c'est de ne pas toucher les taux sur lesquels on a un pouvoir. Mais l'Etat va augmenter les bases de 0.7%. »

Madame Catherine DEMAY : « Sur les impositions directes, on prévoit un peu moins en matière de recette, notamment en cantine, et électricité. En droit de mutation, on reste à peu près stable. En 2023 et 2024, il y avait encore quelques scissions irrégulières qui pourraient nous permettre de maintenir ce niveau de droit de mutation. Ça va se jouer à peu, mais on table sur la stabilité à 10 000 € près.

Pour les dotations, depuis fin 2024, on met systématiquement, 50% en fonctionnement, et 50% en investissement sur la partie DSC. Ce qui est sûr, c'est qu'on a déjà reçu le montant que l'agglomération verse à la commune, 113 000€. Pour le reste, on a reporté les montants de l'année dernière, de même pour la dotation de solidarité rurale, on table sur 280 000 €. Voilà pour la partie dotation. Normalement, ça devrait rester stable. Les recettes de cantine, on a le réalisé en 2025 à 82 300 € avec la partie garderie et la partie cantine qui a légèrement augmenté, ce n'est pas parce qu'on fait payer plus cher les enfants, c'est qu'on a eu un peu plus de fréquentation au niveau des cantines et que l'instauration de la cantine à 1€ nous a permis de recevoir une dotation de l'Etat qu'on n'avait pas en pratiquant le ticket.

Sur les revenus immobiliers, sans surprise on reste sur 60 600 €. C'est tout ce qui est location, vu les calendriers proposés des manifestations 2026, ça reste stable donc on reporte. Par rapport aux recettes 2025, panneaux d'affichage, on est à 4 600 €, on perd un contrat. Ce mode de communication ne fait plus parti des choix des grandes surfaces.

Pour les spectacles, on reste stable. On vous propose, de reporter entièrement sur 2026. Pour les dédommagements AFUS16, on sera bien à 8 240 €. Sur les autres revenus, on a les remboursements de mise à disposition, la rémunération du personnel, l'entretien du complexe sportif de Grand Cognac, et les dotations qui sont fixes à hauteur de 9 000 €, les concessions cimetières ont rapporté 7 531 € en 2025.

Pour la partie des dépenses 2025, les charges à caractère générale, sont plutôt bien contenues puisqu'on arrive à 1 788 483 €. On vous proposera un prévisionnel en charge à hauteur de 1 800 000€. Ces chiffres peuvent évaluer jusqu'à l'arrêté définitif. »

Monsieur le Maire : « On le verra en commission finances. »

Monsieur Jérôme ROYER : « Oui, la bonne nouvelle du jour, c'est que la taxe ALIGOT ne sera pas affectée aux communes. »

Madame Catherine DEMAY : « C'est une bonne nouvelle mais je me dis que mathématiquement, s'ils prennent 3 000 000 € sur l'agglomération, c'est aussi nous qui payons. »

Monsieur Jérôme ROYER : « Oui, mais ce n'est pas le même budget. Tu n'as pas parlé de Calitom, quel a été le coût de Calitom? Est-ce qu'il y aura une augmentation pour la mairie ? »

Monsieur le Maire : « De façon générale, non, c'est en train de se faire, je n'ai pas présenté le budget, mais ce n'est pas prévu à Calitom.»

Madame Catherine DEMAY : « Je propose de continuer. Sur les dépenses électricité et gaz, on a eu un peu moins de consommation que prévu. On sort à 325 000 €. On prévoit quand

même 440 000 € pour 2026. On ne sera pas à l'abri d'une nouvelle tension politique qui pourrait faire grimper des coups énergétiques.

Le point charge de personnel, sur le budget on va tableur sur 2 400 000 € de façon à laisser une marge à la prochaine mandature si jamais il y avait des ajustements de personnel à faire. Le fait marquant sur la partie personnel, c'est surtout l'augmentation de la CNRACL employeur (cotisation retraite) qui en prenant 3 points de base alourdit notre compte personnel de prêt de 28 000 € sur notre dernière estimation. On a quelques augmentations de types cotisations vieillesse, à la marge ce fera peut être une dizaine de millier d'euros, et on va avoir aussi les taux d'augmentation des tranches IRCANTEC. Mais ce qui pèse le plus ce sont les 3 points d'augmentation pour le taux de retraite. À date, il n'y a pas d'augmentation d'indice prévue, pas de particularité, d'où le fait qu'on laisse un peu de marge sur les charges de personnel, on n'est pas à l'abri que nous soit sortie une prime, comme en 2024. »

Monsieur le Maire : « Et aussi la nouveauté, les 0,15 qui s'appellent versement mobilité régionale et rurale. »

Madame Catherine DEMAY : « Alors, pour l'instant ça représente 1 800 € dans nos charges de personnel. Dorénavant, la région et les communes cotisent à la mobilité régionale et rurale. L'employeur prend en charge 50% et l'Etat rembourse à l'employeur une partie. Il n'est pas prévu à date, une augmentation pour les assurances du personnel. On part sur 85 000 €. Vous verrez sur le budget définitif qui vous sera présenté, on a des arrêts maladie ce qui fausse la lecture sur les charges de personnel, ça fausse un peu l'analyse sur la masse totale salariale. On préconise de partir sur un budget de 2 400 000 € sur 2026. Vous avez en complément la participation de l'employeur, pour le volet santé. Ça représente 2 700 € par an pour les 15 agents qui peuvent participer car tous n'ont pas une mutuelle labellisée donc ne bénéficient pas de ces 15 € brut de remboursement. Pour 2026, il y aura un recrutement saisonnier pour les six mois prévus aux services techniques, c'est budgétisé. Il y a la titularisation de trois agents contractuels actuellement répartis aux services techniques et écoles. On a des heures supplémentaires à anticiper du fait de l'organisation des élections, des avancements de grade et la monétisation du compte épargne temps à hauteur de 9 000 €. »

Madame Claire BERTRAND : « Sur le tableau qui vous était présenté pour les charges du personnel, nous avons pris l'habitude de déduire les remboursements de mise à disposition et les remboursements d'assurances suite aux arrêts maladie des agents. Donc c'est vrai que le 012, quand vous remplacez un titulaire, vous recrutez un contractuel, ça faussait un peu puisqu'on a l'assurance qui rembourse le salaire du titulaire. Sur le tableau qui vous est présenté lors des débats d'orientation, on enlève les remboursements assurances et les mises à disposition de personnel. Après, la prévision de 2026, ce n'est qu'une prévision à aujourd'hui. »

Madame Catherine DEMAY : « Ça fait 30 000 € et 48 000 € de mise à disposition donc on retombe bien à 2 400 000 €. »

Monsieur Jérôme ROYER : « 2 400 000 € ? »

Madame Catherine DEMAY : « Si on rajoute aux 2 322 000 €, les 30 000 € qu'on a perçu plus les 40 000 € de remboursement de mise à disposition, on arrive bien aux 2 400 000 € qui figurent au 012. »

Madame Claire BERTRAND : « L'année dernière, en 2025 en prévision, on était sur le même montant. »

Madame Catherine DEMAY : « Sur la partie endettement de la commune, on est sur l'année 2026, à 235 000 € de capital dû. Vous voyez qu'en 2031 on va redescendre à 50 000€ de remboursement pour la commune. »

Monsieur Jérôme ROYER : « Budget général ? »

Madame Catherine DEMAY : « Budget général. Il n'y a pas la Maison de Santé, ni Saute-Ageasse qui ont leur propre budget. Donc on ne peut pas franchement dire que Jarnac est endetté.

Madame Catherine DEMAY poursuit avec les grandes orientations 2026 par domaines de compétence. En communication : Maintien du bulletin municipal, recette corrigée de la location des panneaux d'affichage à hauteur de 4 600 € suite aux correctifs des contrats renouvelés par Intermarché et autres, maintien des vœux, avec une piste de réflexion sur la dynamisation de la donation François MITTERRAND. »

Monsieur Jérôme ROYER : « Mais la donation, c'est les cadeaux ? »

Monsieur Christophe ROY : « Oui, c'est la réflexion avec la Maison Natale, de créer un pôle culturel majeur. »

Madame Catherine DEMAY : « Sur la partie animation culturelle, on a déjà engagé des contrats, on sait ce qu'on va avoir sur Anim'Hiver et on a poussé jusqu'à Anim'Automne donc on sait qu'on peut mettre en face des budgets cohérents. Les spectacles offerts aux écoles, sont maintenus. Les partenariats sont renouvelés mais non confirmés pour le moment. »

Monsieur Christophe ROY : « On n'a rien signé, on a juste pour les trois coups de Jarnac, réservé la salle des fêtes. On ne pouvait pas prendre le risque d'avoir un mariage en même temps donc on a bloqué les deux semaines et une semaine en plus pour les répétitions. Festival prise de parole, on n'a pas de nouvelles de la maison natale. Blues passion, ils ont envoyé leur dossier en début de semaine, ça devrait se faire, mais rien n'est signé parce qu'on ne va pas engager les prochains élus. »

Madame Catherine DEMAY : « Pour la partie commerce, maintien de la subvention à l'association des commerçants avec la partie 3 000 € sur un budget de fonctionnement et 4 000 € sur facture, comme cette année. »

Monsieur Christophe ROY : « Il y a une partie pour le fonctionnement de l'association de 3000 € et les 4 000 € payables sur facture, c'est pour l'animation, comme cette année avec la patinoire. »

Madame Catherine PARENT : « C'est comme ça depuis plusieurs années ? »

Monsieur Christophe ROY : « Oui, on le fait depuis plusieurs années. »

Madame Catherine PARENT : « On en est où de l'aide à l'installation des nouveaux commerçants ? »

Monsieur Christophe ROY : « On n'a pas renouvelé, on finit ce qui a été engagé sur 2025. Il y a eu un dossier. On l'avait fait, rappelez-vous, car beaucoup de cellules commerciales étaient vacantes et actuellement la majorité ne l'est plus. On arrive en fin de mandat et on ne sait pas ce que la prochaine équipe voudra faire donc on ne l'a pas reconduit. Il me semble que c'était 20 000 € chaque année. »

Madame Catherine DEMAY : « Sur le principe on ne le fera pas figurer sur le DOB pour ne pas engager la prochaine municipalité.

Sur la partie vie scolaire, on va faire figurer dans le budget, 10 000€ de peinture pour la réfection des cuisines, les filtres anti-chaueur pour Debussy, des stores et des ventilateurs. Sur la partie recette, on n'augmente pas le coût facturé aux élèves des autres communes. On reste à 800 € par élèves. »

Monsieur Jérôme ROYER : « Depuis combien d'années on est à 800 € ? »

Madame Catherine DEMAY : « Depuis 2023. On garde notre participation à l'école privée à niveau de 59 700€, ni augmentation, ni baisse, on est parti sur un statu quo sur ce projet-là. »

Madame Catherine PARENT : « Mais Catherine, tu dis on garde mais ce n'est pas qu'on garde c'est parce qu'on ne peut pas voter contre. »

Madame Catherine DEMAY : « Oui mais on aurait pu augmenter. Donc on le laisse, on fait bien un statu quo dans le budget.

Sur le budget alloué sur les équipes, pas de changement, 50 € par élèves pour les effectifs et 20 € pour les sorties animations. Spectacle de Noël avec un budget de 3 000 € et pour les associations des parents d'élèves, une dotation à hauteur de 600 € pour les deux APE. Au niveau du CCAS, on laisse le budget global à hauteur de 10 000 €. On poursuit l'opération Mona Lisa qui ne nous coûte qu'un goûter, avec de bons retours. Sur la partie seniors, on garde le même budget que 2025 pour les ciné-sénior et les repas/colis. Le budget solidarité reste inchangé. On reportera l'hébergement d'urgence AFUS16 qui malheureusement répond à un besoin constant. Maintien des partenariats à la maison France Service, et pour la Maison de Santé il a été acté le gel de l'augmentation des loyers et on prévoit également un budget de vidéoprotection en plus de 4 000€.

Pour la partie travaux, le gros du budget en investissement, c'est l'aménagement de la rue Pasteur. Toutes les subventions ont été demandées. »

Monsieur Jérôme ROYER : « La DETR, c'est 2025 ou 2026 ? »

Madame Claire BERTRAND : « le dossier a été déposé avant le 31 décembre 2025 pour 2026. »

Monsieur Jérôme ROYER : « Oui, mais comme vous savez il y a un décalage, en trésorerie ça ne va pas être la même chose. Il y a des DETR de 2024 qui ne sont pas payées dans certaines communes. »

Madame Catherine DEMAY : « Quand on vous présentera le budget, c'est prévu. On mettra en face une ligne d'emprunt, si besoin. »

Monsieur Jérôme ROYER : « Le Département, c'est acté ou pas ? »

Madame Catherine DEMAY : « Les 139 626 € ? »

Monsieur Claude CHARRIER : « Pour ce qui est du Département, on a eu une réunion en début de semaine. Le Département est venu à notre rencontre avec leur technicien. Ils n'avaient pas les documents techniques qui avaient été signés par leur prédécesseur donc on leur a donné. Madame BERTRAND est en train de finir les dossiers de subventions. Il y aura 3 dossiers : l'embellissement de bourg, la voirie, et les amendes de police. C'est assez complexe et j'ai grand espoir qu'on aura peut-être plus que ce qu'on pense. »

Monsieur Christophe ROY : « Mais il faut tabler sur moins. »

Madame Catherine DEMAY : « Dans le contexte actuel, c'est effectivement ce qui est prévu. »

Monsieur Claude CHARRIER : « Sur le plan technique, il ne faut pas écouter ceux qui disent qu'on n'a pas fait ce qu'il fallait. C'était fait depuis longtemps, c'était validé et signé par le Département. »

Madame Catherine DEMAY : « Tous les dossiers n'ont pas forcément suivi en interne au Département. »

Monsieur Philippe GESSE : « On a d'ailleurs un écrit qui les a surpris quand on leur a montré sur quoi ils s'engageaient sur les subventions en validaient les travaux. On subit la réorganisation des services du Département. Mais j'ai bon espoir parce que tout est justifié. Nous parlons ce soir que de la première partie des travaux, il ne faut pas oublier dans notre raisonnement que là ce n'est qu'une partie à 500 000€, il y aura surement trois phases qui vont être lourdes financièrement, qui vont nécessiter une partie d'emprunt, moi ce que je retire de cette première phase c'est que l'entrée dans Jarnac sera moderne et actualisée. Je vous rappelle que les poteaux que vous voyez actuellement seront totalement intégrés dans les trottoirs et les aménagements piétonnier et vélo. »

Madame Catherine DEMAY : « Sur l'espace public, l'autre projet qui va prendre c'est la fameuse friche dite « POTTIER » avec pour objectif la création de logement à loyers modérés et dans un second temps la reconstruction de la gendarmerie. Pour l'instant, ce qui est déjà acté c'est le fonds friche à hauteur de 181 000€ et dessus on a utilisé 27 000€ pour la partie diagnostic et étude. »

Monsieur Christophe ROY : « Il y a un petit changement sur ce projet. Dans l'ancienne friche POTTIER, il devait y avoir les logements pour les gendarmes reportés suite à un certain nombre de problèmes où les gendarmes n'avaient pas bien défini l'appellation des logements. Pour eux ce n'est plus des logements à loyers modérés mais des logements de fonction. Et nous, à partir du moment où c'est des logements de fonction ça ne rentre pas dans la loi SRU et donc l'augmentation pour nous des logements à loyers modérés. Ce qui fait qu'on est obligé de scinder le projet en deux. À l'ancienne friche POTTIER il va y avoir entre 28 et 34 logements à loyers modérés donc accessibles à 80% des foyers charentais. Et ça n'entache en rien la rénovation de la gendarmerie, les locaux administratifs peuvent être faits sur ce qui est le parking actuellement, les logements actuels peuvent être rénovés et dans un second temps, les locaux administratifs démolis et la reconstruction d'un R+1 pour compléter le manque de logements qui servirait aux gendarmes. Il leur en faut 15 et il y en a 9. Ce qui fait que la gendarmerie pourrait être rénovée avec des locaux adaptés parce que maintenant ils sont vétustes et obsolètes et puis en haut sur la friche nous aurions à minima 28 logements. »

Monsieur Jérôme ROYER : « Oui, tu sais peut-être que le ministre du logement et le premier ministre veulent assouplir la loi SRU parce que les communes sont dans l'incapacité d'assurer cela, c'est en discussion au Sénat, je ne sais pas ce que ça va donner. »

Monsieur Christophe ROY : « Alors, ils y réfléchissent. Ils vont donner 500 000 000€ aux bailleurs sociaux pour justement accélérer parce qu'ils se sont rendus compte qu'il manque 2 000 000 de logements et ils vont réduire les délais pour que les communes

puissent construire plus vite. Nous pour l'instant avec tout ce qui est engagé, si ça va au bout, on devrait ne pas à avoir à payer la pénalité de 50 000€.

Madame Catherine DEMAY : « Pour la deuxième partie espace public, donc toujours le projet panneau solaire, c'est toujours en stand by car on attend le retour de la société. Il y aura pour la prochaine équipe, une budgétisation à faire sur 2027 pour récupérer les eaux pluviales. »

Monsieur Claude CHARRIER : « Si je peux ajouter quelque chose par rapport à ça, il faut savoir que si ça traîne un peu c'est parce qu'au niveau des bassins versants des eaux de pluies, Grand Cognac a fait faire une étude, et je le répète à chaque fois parce que ça traîne en longueur, et il va falloir qu'ils trouvent une solution parce qu'on a un gros problème de pluviale dans la zone de l'espace de la plaine des sports à venir vers les maisons d'habitation. »

Monsieur Philippe JOLY : « Et on a une réunion à ce propos, le 3 février. »

Madame Catherine DEMAY : « En matière d'investissement, il y a des vidéoprojecteurs sur la place de l'ancien marché. On va budgétiser aussi des caméras à la Maison de Santé pour sécuriser les praticiens. Pour la partie cimetière Grand Maison, on va budgétiser 20 000€ pour la réfection du mur. Sur les véhicules, c'est pour les services techniques, on en a à minimum un à prévoir sur 2026 peut être même deux. Pour les entretiens cimetières tonte et désherbage, on maintient l'intervention de l'association d'insertion. On prévoit également, la location d'une petite tondeuse autonome pour la partie stade.

Pour la partie bâtiment, on a quelques travaux à faire au niveau des portes coupe feu et des renouvellements de chaises au niveau de la salle des fêtes, pareil pour le matériel de manifestations où on va avoir un renouvellement, c'est classique.

Au niveau de la démocratie locale, pour l'instant on maintient les activités en place et vous avez à suivre ce qui est la plantation d'arbres pour une parcelle d'environ 1 ha. Le maintient des jardins familiaux, les entretiens de vergers partagés. »

Madame Camille LEGAY : « Je voulais juste ajouter un mot sur le compostage, parce qu'on est quand même au 10^{ème} site de compostage collectif installé à Jarnac. Jarnac est l'une des villes du Département qui composte le plus. Ça fait 20 tonnes de biodéchets récupérés par an donc ce n'est pas négligeable et c'est offrir la possibilité de composter ses biodéchets à des personnes qui n'ont pas de jardin. Pour cette raison ils sont situés plutôt en centre-ville et dans les logements collectifs. »

Madame Catherine DEMAY : « Sur la partie sport, on a des projets d'investissement pour 2026 et le maintien des subventions aux associations sportives sur la partie fonctionnement. Ensuite, vous voyez le calendrier essentiellement sportif auxquels viennent se greffer les Anim'Hiver/Anim'Automne. »

Monsieur Jérôme ROYER : « Juste un petit commentaire, c'est un débat très classique surtout dans cette période. Je suis quand même étonné qu'on n'ait pas parlé des études qui ont été faites sur la cuisine centrale et le mouvement des écoles, on a payé les études et là je ne vois aucune suite. »

Madame Catherine DEMAY : « Pour l'instant on est encore sur la partie étude. On ne va pas faire figurer un projet 2026, qui va être un projet lourd tout en sachant que ça va impacter la prochaine municipalité. Les études sont faites, la prochaine équipe aura les retours des professeurs, des parents et de la faisabilité. Ce sera à la prochaine municipalité de se projeter sur ce projet. »

Monsieur Jérôme ROYER : « Mais un débat d'orientation budgétaire c'est bien pour se projeter sur les activités que la municipalité aura à faire en 2026 ? »

Madame Catherine DEMAY : « Parce que 2026, il n'y aura pas de début de travaux par rapport à ça. On n'est pas suffisamment proche de faire démarrer un projet pour pouvoir le faire figurer dans le DOB 2026. »

Madame Marie-Christine BRAUD : « Pour l'instant, le bureau d'étude en est à faire des propositions et on a des réunions régulièrement avec eux et ils nous font des propositions. »

Monsieur Jérôme ROYER : « La grande phrase est « étude en cours », j'aurai voulu qu'elle y figure parce que c'est quand même très important. »

Madame Marie-Christine BRAUD : « Mais pour l'instant, on est à la phase d'étude de plusieurs projets. »

L'assemblée n'ayant plus de question, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

2. Hébergement d'urgence avenant n°8 entre l'AFUS16 et la ville de Jarnac

Monsieur le maire a rappelé que par délibération en date du 29 janvier 2020 le conseil municipal a autorisé le Maire à passer la convention et l'avenant n°1 avec l'AFUS 16, relatifs à l'hébergement d'urgence.

A l'article III, la convention et l'avenant prévoient un dédommagement versé par l'AFUS 16 à la commune, fixé à 8 € par nuitée pour 2026. Il convient d'autoriser Monsieur le maire à signer un avenant n°8 relatifs au tarif 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le tarif de 8 € par nuitée au titre de 2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°8 : modalité du dédommagement de frais de fonctionnement tel qu'annexé à la présente.

DEBAT

Monsieur le maire donne la parole à Madame Marie-Christine BRAUD.
Elle fait lecture de la délibération.

L'assemblée n'ayant pas de question, Monsieur le maire fait procéder au vote.
La délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

3. Maison de Santé – Acceptation dérogation au délai de préavis

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que Madame Elodie VIGUIE, infirmière et locataire de la Maison de Santé, a cessé son activité libérale à la Maison de Santé de Jarnac, le 31 décembre 2025 et a notifié à la commune la résiliation de son bail le 8 janvier dernier.

Considérant le courrier de Madame Elodie VIGUIE,
Considérant qu'une nouvelle infirmière souhaite intégrer la maison de santé,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'accepter la résiliation du bail de Madame Elodie VIGUIE au 31 décembre 2025, sans préavis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'ACCEPTER** de déroger à l'article 4 du bail de location de Madame Elodie VIGUIE et d'accepter la résiliation de ce dernier au 31 décembre 2025,
- **DE MANDATER ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

DEBAT

Monsieur le maire donne la parole à Madame Marie-Christine BRAUD.
Elle fait lecture de la délibération.

L'assemblée n'ayant pas de question, Monsieur le Maire fait procéder au vote.
La délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

4. Mise à disposition d'un logement au profit de Clément DEHOUCK - nouveau médecin généraliste de la Maison de santé de Jarnac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la municipalité de renforcer l'offre de soins sur le territoire communal,

Considérant les difficultés rencontrées pour attirer de nouveaux médecins généralistes, notamment en raison du coût lié à l'installation,

Considérant qu'une mesure incitative favoriserait l'implantation de nouveaux praticiens au sein de la Maison de Santé,

Considérant qu'il appartient à la commune de soutenir toute action permettant d'assurer une offre de soins de proximité à la population,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'ACCORDER** une exonération totale du loyer du logement municipal sis 6 bis rue de l'aumônerie, appartement R+3 pendant les 6 premiers mois d'installation de Clément DEHOUCK nouveau médecin à la Maison de Santé de Jarnac ;
- **DE DECIDER** que cette exonération concerne uniquement le loyer du logement et ne s'étend pas aux autres charges locatives (électricité, eau, télécommunications, etc.), lesquelles restent à la charge du locataire ;
- **DE FIXER** la durée de l'exonération à six (6) mois renouvelable 1 fois à compter de la date de signature du bail ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tout acte, convention ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DEBAT

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Pascal BRIDIER.
Monsieur Pascal BRIDIER fait lecture de la délibération.

Madame Catherine PARENT espère que la priorité sera aux Jarnacais.

Monsieur Philippe GESSE répond qu'il espère également mais la loi ne permet pas de faire des avantages.

L'assemblée n'ayant pas de question, Monsieur le maire fait procéder au vote.
La délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

5. Aide ravalement de façade – 9, rue de Verdun

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 25 septembre 2020 concernant le règlement régissant l'octroi de l'aide municipale pour le ravalement de façades.

Vu la déclaration préalable de Monsieur Thierry RAYE, déposée le 2 juin 2023 à la Mairie, concernant le ravalement de façade de son habitation au 9, rue de Verdun 16200 Jarnac, et considérant que les travaux ont été réalisés conformément à l'autorisation qui lui a été délivrée le 23 juin 2023, le montant des travaux s'élève à 8 924 € HT.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 10 % du montant HT soit 892 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **D'ACCORDER** une subvention de 892 € à Monsieur Thierry RAYE au 9, rue de Verdun Moreau 16200 Jarnac ;
- **DE MANDATER ET D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

DEBAT

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Claude CHARRIER.
Monsieur Claude CHARRIER explique la délibération.

L'assemblée n'ayant pas de question, Monsieur le maire fait procéder au vote.
La délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

6. Ressources Humaines - création d'emplois permanents – Avancements de grade

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer des postes pour permettre la nomination des agents qui seront inscrits au tableau d'avancement de grade pour l'année 2026.

Considérant que l'avancement de grade constitue une reconnaissance de la valeur professionnelle de l'agent et de l'expérience acquise par les agents,

Vu le tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **DE CREER**, à compter du 1^{er} février 2026, au titre des avancements de grade, les emplois permanents suivants :
 - un emploi sur le grade de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - un emploi sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

DEBAT

Monsieur le maire donne la parole à Madame Claire BERTRAND.

Madame Claire BERTRAND explique la délibération.

Monsieur Jérôme ROYER : « Je suis bien sûr d'accord des avancements de grade, c'est la loi, est-ce que ça correspond à une durée spécifique des avancements de grade que ce soit aux échelons, est-ce que ça correspond vraiment ce mois de février, au temps imparti légalement de ces personnes. »

Madame Claire BERTRAND : « Ces personnes étaient promouvables au 1^{er} janvier 2026. »

Monsieur Jérôme ROYER : « Très bien. »

L'assemblée n'ayant pas de question, Monsieur le maire fait procéder au vote.

La délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

7. Demande de subvention - Festival Anim'Hiver _ 9 au 11 février 2026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de sa programmation 2026, le service culturel de la ville organise 3 jours d'animations (spectacles à la Salle des Foudres et projections à l'auditorium) à destination du jeune public de 0 à 12 ans (et leurs familles ou accompagnants), du lundi 9 au mercredi 11 février.

Le budget prévisionnel de cet événement est évalué à 4 500 € (4 spectacles et 2 projections).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental de la Charente une subvention de 1 200 €.

DEBAT

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Christophe ROY.

Monsieur Christophe ROY fait lecture de la délibération.

Monsieur Christophe ROY.

L'assemblée n'ayant pas de question, Monsieur le maire fait procéder au vote.

La délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

Monsieur Jérôme ROYER demande où en sont les ventes de CREUZEAU. Et combien avons-nous vendu de lots.

Monsieur Philippe GESSE répond que trois sont encaissés, un va être signé en février et deux sont à la phase permis de construire. Il reste actuellement toute la partie droite.

Monsieur Jérôme ROYER demande si la trésorerie est vendue.

Monsieur Philippe GESSE répond par la négative.

Monsieur Jérôme ROYER demande si les résultats du local à vélo sont arrivés.

Monsieur Christophe ROY va se renseigner et le dira au prochain conseil municipal.

L'assemblée n'ayant plus de questions, Monsieur le maire clôt la séance à 19h41.

Le secrétaire de séance,

Pierre DEMONT

Le Maire,

Philippe GESSE

